

« Ranimons la cascade » ne baisse pas la garde

Les membres de « Ranimons la Cascade » estiment que la Commission d'Accès aux Documents Administratifs (CADA), vient « d'infliger un énième désaveu à la Préfecture de l'Aveyron. » La haute autorité estime en effet que les courriers de la Société hydro-électrique de Salles-la-Source, que « Ranimons la cascade ! » a demandé à consulter, sont légalement « communicables », au sens du code des relations entre le public et l'administration.

« Cette nouvelle décision est le fruit du travail de fourmi mené par l'association pour faire toute la lumière sur ce dossier. » Et de brandir : « deux lettres adressées le 3 mai 2016 par l'exploitant au Préfet et au Ministère de l'environnement, mettant en cause le rapport interministériel rendu en avril 2016. Ces lettres citées dans un courrier d'avocat du 3 août 2016, lui-même cité dans l'arrêté de fermeture définitive de la microcentrale du

26 août 2016, n'ont donc pas à être dissimulées aux acteurs de cette affaire. »

« La lecture de ces courriers pourrait s'avérer instructive pour comprendre la décision en référé du Tribunal Administratif de Toulouse du 21 décembre dernier qui suspendait la décision préfectorale en attente du jugement définitif. Si du moins le préfet entend se soumettre à la loi... », estime « Ranimons la cascade ».

Une manifestation a eu lieu le 13 mai dernier./Photo DDM.

